

ELISABETH HELLOT ¹

(?-1645-1650)

Élisabeth Hellot. entre dans la Compagnie en 1645. La famille Hellot est une famille de condition, comme on disait au XVIIème siècle. Louise de Marillac et Monsieur Vincent appelleront toujours Élisabeth, Sœur Hellot, comme ils parlent de Sœur Turgis. Les autres Sœurs, par contre, sont habituellement appelées par leur prénom. Elle sera 4 ans secrétaire de Louise de Marillac, de 1646 à 1650

Louise de Marillac, très attentive à chacune, adapte son langage ou ses écrits au niveau culturel de ses correspondants. A Sœur Hellot, selon les coutumes du monde aristocratique, elle parle de Madame sa sœur, comme elle parle aussi de Monsieur son père à Françoise Carcireux, et de Monsieur son frère à Jeanne de Saint-Albin. Ce dernier est prêtre. Pour toutes les autres sœurs, Louise de Marillac emploie un langage plus simple, celui qui est parlé dans leur village. Votre père est venu,... votre mère, votre cousin se portent bien.

Relations entre Louise de Marillac et Elisabeth Hellot

A l'arrivée de Sœur Hellot, Mademoiselle a dû se souvenir des recommandations que Monsieur Vincent lui avait faites lors de l'admission de Madame Turgis.

« Il sera bon que, d'abord vous la priez de trouver bon d'observer toutes les choses que les filles font, de faire comme elles et que vous la traitiez comme une d'entre elles et de faire enfin un noviciat de quelques mois 1° tant pour honorer l'enfance de Notre Seigneur, 2° que pour donner exemple à ces filles de bien faire et à celles qui viendront ci-après, de quelque condition, d'en faire de même... » ²

L'uniformité parmi les Filles de la Charité est importante. Riche ou pauvre, d'origine bourgeoise ou paysanne, rien ne doit distinguer la Servante des Pauvres de sa Sœur. Élisabeth Hellot s'efforce d'entrer pleinement dans cet esprit d'humilité, de simplicité, de charité qui caractérise la Compagnie. Elle est un peu compliquée, un peu scrupuleuse. Louise de Marillac la conseille. Le langage entre elles peut paraître un peu apprêté, il est de l'époque, il révèle une grande affinité spirituelle et une profonde amitié.

« Si votre cœur a été si sage que vous me le mandez, oh, je l'aime de tout le mien et encore plus, car puisque c'est l'amour de Dieu qui produit en lui tous ces effets, il le faut honorer et chérir. Je supplie ce saint amour l'embrasser tout... (Dieu) nous a fait la grâce de nous donner la volonté de ne travailler que pour sa gloire et le bien de nos Sœurs et tous nos prochains... aimons-nous bien en Lui, mais aimons-Le en nous, puisque nous sommes à Lui... » ³

Comme Monsieur Vincent l'a fait pour elle, Louise de Marillac aide Élisabeth Hellot à dépasser ses inquiétudes, ses craintes, à sortir d'elle-même pour être totalement à Dieu et aux autres.

« Attendez-vous bien à recevoir un bon chapitre de toutes vos lâchetés. Pensez-vous que je veuille accepter un cœur, pour être mien, qui donne tant à ses craintes et imaginations que de faire paraître qu'il soit encore tout plein de style de roman ? » ⁴

Ce ton rude n'est là que pour inviter Élisabeth à acquiescer plus paisiblement à la volonté de Dieu :

« Je le veux bien (ce cœur) quand il retourne à Dieu, quand il lui témoigne ne vouloir que ce qu'il veut, et qu'il sonde l'avenir pour faire des actes de prouesse et de générosité. Mais, à cause que

¹ Echos de la Compagnie juillet 1984

² Vincent de Paul à Louise de Marillac – 1636 – Doc. 140

³ Louise de Marillac à Elisabeth Hellot – août 1646 – Ecrits 156

⁴ Louise de Marillac Elisabeth Hellot – 21 août 1646 – Ecrits 163

*cela ne se peut sans donner de grands efforts à la nature, contentons nous d'acquiescer au présent. »*⁵

Durant le séjour de Louise de Marillac à Nantes, le courrier envoyé par sa secrétaire est abondant. Louise ne peut répondre, faute de temps à toutes les questions d'Élisabeth. « *Vous êtes une grande déluge de papier* »⁶ lui dit-elle. Aussi précise-t-elle qu'elle garde quelques-unes de ses lettres pour en reparler ensuite à Paris.

Louise de Marillac a toute confiance en sa secrétaire. Durant ses absences, elle lui confie ce qu'elle a de plus cher : son fils Michel, Monsieur Vincent, la Maison Mère des Filles de la Charité.

*« Je vous prie, ma chère Sœur, de continuer vos charitables soins pour ce fils. »*⁷

Louise de Marillac, mère toujours en souci pour son fils, malgré les années, aimerait connaître les fréquentations de Michel. Elle demande à Sœur Hellot de se renseigner sur le comte de Mauny qu'elle ne connaît pas (Ecrits 163, 168). La santé de Monsieur Vincent est souvent précaire. Mademoiselle est attentive à lui procurer de petits remèdes. Même loin de Paris, elle s'en soucie. Sœur Hellot saura bien se faire l'interprète habile.

*« Dites au frère Alexandre que je pense qu'il ne faut pas tarder de purger Monsieur Vincent qui, à mon avis, en a besoin, et que je crois que/e sirop de chicorée, composé avec celui de fleurs de pêchers lui serait bien bon. Vous saurez bien ménager ce message. »*⁸

En 1647, c'est toute la Maison Mère que Louise de Marillac laisse aux bons soins de Sœur Élisabeth Hellot. Celle-ci reste un peu craintive, n'ose pas parler aux Sœurs. Louise de Marillac demande à Monsieur Vincent :

*« de faire entendre à Sœur Hellot le bien qui peut arriver à la Compagnie que les Sœurs s'habituent à la soumission les unes aux autres. »*⁹

La secrétaire de Louise de Marillac

Élisabeth Hellot est secrétaire de Mademoiselle à partir de 1646. Selon les circonstances, elle écrit sous la dictée de Louise de Marillac les lettres que celle-ci signe ensuite, ou bien elle rédige elle-même la missive. Les archives de la Maison Mère conservent 18 lettres écrites par Élisabeth Hellot et signées de Louise de Marillac, et deux lettres rédigées et signées par la secrétaire, celle aux Sœurs de Richelieu, et une à l'abbé de Vaux.

La secrétaire ne manque pas de travail. Outre le courrier, certainement beaucoup plus nombreux que ce qui a été conservé, Élisabeth Hellot assure la rédaction des Conseils de la Compagnie. Huit des 29 conseils qui nous sont parvenus sont écrits par elle. Après les Conférences, la secrétaire est aussi chargée de recueillir les différents billets des Sœurs, le schéma préparé par Monsieur Vincent, le papier sur lequel Mademoiselle a écrit ses pensées. Avec les notes qu'elles a prises au cours de l'entretien, Élisabeth rédige le compte rendu. C'est un travail long, difficile. Pour son premier compte rendu, celui de la conférence du 1er mai 1646, Élisabeth Hellot est aidée par Louise de Marillac. Mais le 19 août, Mademoiselle est à Nantes. Elle écrit à sa secrétaire :

*« Vous n'aurez pas manqué d'écrire la chère conférence de Monsieur Notre Très Honoré Père. »*¹⁰

Élisabeth s'est appliquée, elle a dû peiner. La rédaction est très schématique. Les remarques des Sœurs, numérotées, sont présentées les unes après les autres. Sœur Hellot suit fidèlement le plan proposé par Monsieur Vincent. Elle donne d'abord les raisons pour lesquelles les Filles de la Charité doivent travailler à acquérir les vertus de respect et de douceur. Puis elle regroupe, toujours en les numérotant, les réponses des Sœurs qui expliquent ce que sont le respect et la douceur. Viennent ensuite

⁵ Louise de Marillac - Elisabeth Hellot - 21 août 1646 - Ecrits 163

⁶ Louise de Marillac à Elisabeth Hellot - 28 août 1646 - Ecrits 169

⁷ Louise de Marillac à Elisabeth Hellot - août 1646 - Ecrits 163 et 166

⁸ Louise de Marillac à Elisabeth Hellot - 15 janvier 1648 - Ecrits 235

⁹ Louise de Marillac à Vincent de Paul - 15 janvier 1648 - Ecrits 234

¹⁰ Louise de Marillac à Elisabeth Hellot - 28 août 1648 - Ecrits 168

les fautes et les remèdes. Est-ce par crainte d'en avoir oublié que Sœur Hellot termine sa longue énumération par ces mots :

*« Tout ce que dessus fut dit par plusieurs de nos Sœurs, que Notre Très Honoré Père se donna la peine d'interroger sur le sujet de la Conférence. »*¹¹

Ensuite elle rend compte longuement de ce que Monsieur Vincent a dit. Combien de temps a-t-elle mis pour faire ce compte rendu ? Élisabeth est assez rapide. La conférence a eu lieu le 19 août. Le 25, Monsieur Vincent, tout ému et un peu admiratif pour le travail de cette jeune secrétaire, écrit à Louise de Marillac à Nantes :

*« Voici le résultat de la Conférence de nos chères Sœurs rédigé par ma chère Sœur Hellot. Je viens d'en lire une partie. Je vous avoue que j'en ai un peu pleuré à deux ou trois diverses reprises. Si vous ne venez bientôt, renvoyez-le nous après l'avoir lu. »*¹²

Ainsi en 5 jours, Élisabeth a pu faire son brouillon et rédiger proprement son compte rendu. Pas de machine à écrire en ce XVII^{ème} siècle, tout est fait à la main avec une plume d'oie bien taillée. L'écriture d'Élisabeth est régulière, facile à lire. C'est celle d'une personne instruite, cultivée, habituée à écrire. De plus, elle est bonne en orthographe. Louise de Marillac n'hésitera pas à lui faire corriger ses propres fautes.

*« Voyez, je vous prie, la lettre et corrigez les fautes et la refermez. »*¹³

Quelle simplicité entre Louise de Marillac et Élisabeth Hellot ! Lorsque Mademoiselle est présente, elle doit aider sa secrétaire à faire les comptes rendus des Conférences. On remarque une vie beaucoup plus grande dans les conférences suivantes, le dialogue entre Monsieur Vincent et les Sœurs est pris sur le vif, les questions et les réponses se suivent. Seule la conférence du 25 août 1648 présente à nouveau un style plus sec, plus schématique. Mademoiselle est absente, elle visite les communautés de Chantilly et de Liancourt. Élisabeth a travaillé seule. La rédaction s'en ressent.

Le secrétariat comporte aussi le classement des papiers, des multiples documents. Il faut savoir les retrouver lorsque cela est nécessaire.

*« Je vous prie de dire à ma Sœur Hellot qu'elle m'envoie le règlement de Chantilly et les papiers de la dépense tant de l'hôpital que pour Madame de Liancourt »*¹⁴

La secrétaire doit s'efforcer de faire suivre rapidement le courrier. C'est un travail bien difficile à cette époque. Parfois le courrier est remis à des personnes de confiance

*« Je vous prie qu'il n'y ait pas faute que nos lettres soient portées à Liancourt. »*¹⁵

Le plus souvent, il faut surveiller « la poste » (le coche ou le cavalier qui se charge du courrier). Son heure de passage n'est pas très régulière. qui va passer

*« Que ma Sœur Hellot tienne les lettres toutes prêtes à la Portière pour ne point perdre l'occasion de les bailler quand il passera quelqu'un. »*¹⁶

Écrire les lettres, rédiger les comptes rendus des Conférences et des Conseils, classer les documents, là ne s'arrête pas le travail de la secrétaire. Elle a aussi un rôle important pour l'accueil des Sœurs qui viennent à la Maison Mère, spécialement lorsque Mademoiselle n'y est pas.

En août 1647, Louise de Marillac recommande à Élisabeth Hellot de bien accueillir Catherine et Antoinette qui arrivent de Nantes et de les faire patienter jusqu'à ce qu'elle soit revenue de Bicêtre. Les coches n'avaient pas la régularité des transports modernes. En 1648, elle insiste sur l'accueil de Jeanne

*« Mandez-moi un peu ce que vous aurez fait de ma Sœur Jeanne Fouré »*¹⁷

Étant à Paris, la secrétaire est souvent chargée des achats pour les Sœurs de Province. Élisabeth est allée chercher la poterie pour Anne Hardemont et s'est occupée de trouver un transporteur pour la

¹¹ Conférence du 19 août 1646 – Conf. 179

¹² Vincent de Paul à Louise de Marillac – 24 août 1646 – Doc. 425

¹³ Louise de Marillac à Elisabeth Hellot - sans date- Ecrits 341

¹⁴ Louise de Marillac à Julienne Loret – 27 août 1648 – Ecrits 256

¹⁵ Louise de Marillac à Sœur Hellot – août 1647 – Ecrits 217

¹⁶ Louise de Marillac à Sœur Hellot – 28 août 1648 – Ecrits 257

¹⁷ Louise de Marillac à Elisabeth Hellot – août 1646 – Ecrits 255

conduire jusqu'à Montreuil-sur-Mer. Il a fallu discuter le prix du port.¹⁸ Élisabeth s'est chargée de l'achat des draps et des couches pour Bicêtre. Elle a rassemblé tout le matériel nécessaire pour apprendre aux enfants à lire et à coudre¹⁹.

Louise de Marillac est bien occupée en ce mois de janvier 1650. Son fils Michel, âgé de 37 ans, va enfin se marier. Il épouse « *une jeune demoiselle bien vertueuse qui n'est pas de Paris* »²⁰ précise Mademoiselle à Jeanne Lepintre. La future épouse, Gabrielle Le Clerc, habite Champlan au sud de Paris, non loin de Ballainvilliers et de Fontenay-aux-Roses. Le mariage est célébré le 18 janvier. Les Sœurs connaissent bien Michel. Plusieurs l'ont soigné lorsqu'il était malade. Elles sont invitées à faire la sainte communion afin que Dieu bénisse cette union. Elisabeth est chargée de prévenir elle-même les Sœurs de Richelieu

*« Mademoiselle vous salue très humblement, elle vous eût écrit, n'était qu'elle marie Monsieur son fils, à quoi elle n'a pas peu d'affaires. Toutes nos Sœurs vous embrassent, et plus que pas une, ma chère Sœur, je suis votre très humble et affectionnée servante, Sœur Élisabeth Hellot »*²¹

La santé d'Élisabeth n'est pas bonne. Déjà en 1646, Louise de Marillac s'en inquiétait. En octobre 1650, Élisabeth ne peut assister au Conseil. C'est Julienne Loret qui fait le compte rendu.

La maladie d'Élisabeth s'aggrave-t-elle brusquement ou traîne-t-elle en longueur ? On ne sait pas la date exacte du décès de Sœur Hellot. Guidée par Louise de Marillac, Sœur Élisabeth Hellot se prépare à la rencontre avec le Dieu de la Charité, vers la fin de l'année 1650.

Le Conseil du 13 avril 1651 est réuni pour faire élection d'une sœur assistante à la place de défunte ma Sœur Élisabeth Hellot, n'ayant pas su faire plus tôt cette élection par nécessité des Sœurs, précise Louise de Marillac

Elisabeth Hellot n'a, sans doute, pas eu la joie de servir directement les Pauvres, mais par son travail humble, obscur, elle a facilité la relation indispensable entre les Fondateurs et les Sœurs éloignées.

Les cinq années de sa vie communautaire entièrement consacrées au service de la petite Compagnie permettent encore actuellement à toutes les Filles de la Charité de bénéficier des enseignements de saint Vincent et de sainte Louise.

Toute donnée à Dieu, Élisabeth Hellot a rempli tout simplement le service qui lui était demandé. Avec Marie et comme Marie, elle s'est faite Servante.

¹⁸ cf. Louise de Marillac à Elisabeth Hellot – Ecrits 224 et 254

¹⁹ cf. Louise de Marillac à Elisabeth Hellot – Ecrits 217 et 254

²⁰ Louise de Marillac à Jeanne Lepintre – 13 janvier 1650 – Ecrits 312

²¹ Elisabeth Hellot aux Sœurs de Richelieu – janvier 1650 – Doc. 562